

Rouen - Darse Barillon - Bassin Saint-Gervais Réalisation d'une halte de plaisance et d'hivernage

Tranche conditionnelle : Halte dite définitive



Pays

France (Seine-Maritime)

Client

Communauté
d'Agglomération
Rouennaise

Date

2009-En cours

Montant des travaux

Total : 7,112 M€ HT
Tranche conditionnelle :
5,917 M€ HT

Prestations de Sogreah

► Maîtrise d'œuvre
conception réalisation

Contexte

A l'issue d'une étude menée en 2002 sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une halte d'hivernage et de plaisance à Rouen, et après négociations avec le Port Autonome de Rouen (PAR), la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (CAR) a décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation d'une halte de plaisance et d'hivernage dans la darse Barillon à Rouen. Le site retenu est localisé sur la rive droite de la Seine, à l'extrémité Ouest de la commune de Rouen, dans le bassin Saint Gervais composé de deux darses, dont la darse Barillon, choisie pour cet aménagement.

Descriptif

Le projet d'aménagement, situé dans un secteur urbain en pleine mutation, s'inscrit plus largement

dans le projet de développement "SEINE OUEST".

L'agglomération de Rouen accueille, tous les 4 ans, une manifestation de portée nationale appelée ARMADA, qui regroupe, le long des quais rive droite et rive gauche, des vieux voiliers et des navires militaires de nationalités diverses. Cette manifestation accueille entre 7 et 10 millions de visiteurs.

Lors des précédentes ARMADA un ponton provisoire a été mis à disposition des visiteurs-plaisanciers, à proximité de la manifestation.

La Communauté d'Agglomération Rouennaise a décidé de réaliser, pour l'ARMADA 2008, une halte provisoire permettant d'accueillir une cinquantaine de bateaux à

flot et d'offrir un minimum de services.

Déroulement du projet

Tranche conditionnelle - Halte dite définitive

Le projet d'aménagement de la halte définitive vient compléter les aménagements réalisés en phase dite provisoire.

Phase 1 : Création et équipement d'un port à flot destiné à l'accueil des plaisanciers

La capacité d'accueil des plaisanciers est augmentée à 150 anneaux par la mise en œuvre de 350 m de pontons d'une largeur de 2,50 m et de 0,60 m de franc bord en complément des installations existantes. L'accueil des plaisanciers est défini sur la base de la répartition suivante :

- 50 places pour des bateaux de 8 m de longueur ;



- 68 places pour des bateaux de 10 m de longueur ;
- 52 places pour des bateaux de 12 m de longueur ;
- 7 places pour des bateaux de 15 m de longueur.

Les équipements de branchement électrique et d'alimentation en eau potable sont complétés en conséquence (48 bornes électriques et 48 piquets en complément des installations déjà réalisées).

Le guidage des pontons flottants est assuré par la mise en place de tubes métalliques.

Une seconde passerelle d'accès de largeur 1,4 m est mise en œuvre. Elle est composée d'une travée fixe et d'une travée mobile de longueur 20 m.

Un barrage flottant sera mis en place en entrée de darse afin de stopper l'arrivée des déchets flottants et des embâcles.

Phase 2 : Aménagement de l'espace terrestre

Les aménagements de phase provisoire sont complétés par :

- La création d'une zone de stationnement de 33 places destinée aux véhicules légers (y compris remorque) ;
- La réalisation d'une aire de stationnement à bateaux (98 unités) dite "port à sec", pour des unités d'une longueur comprise entre 8 à 15 m.

La surface nécessaire à cet aménagement est estimée à 12 000 m², y compris chaussée de circulation ;

- Une rampe d'accès au bassin est réalisée pour permettre la mise à l'eau de petites unités ;
- Les services aux plaisanciers sont complétés par une station carburant et une aire de carénage.

Phase 3 : Réhabilitation d'un bâtiment existant pour le gardiennage et l'accueil des plaisanciers

En phase dite définitive, la totalité de la superficie du bâtiment existant est réhabilitée. Les installations existantes en rez-de-chaussée sont complétées.

